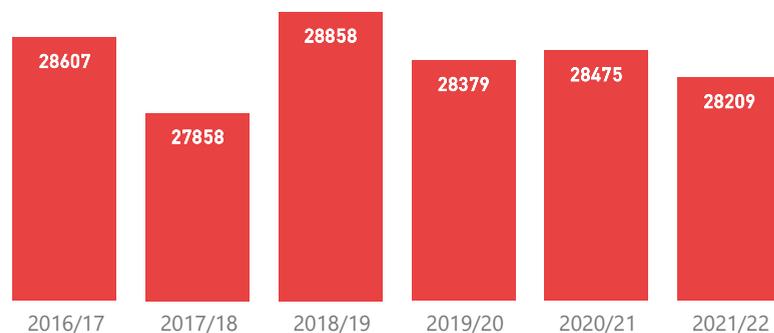


Etudiant.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2 au 15 janvier 2022

Source Enquête SISE - MESRI

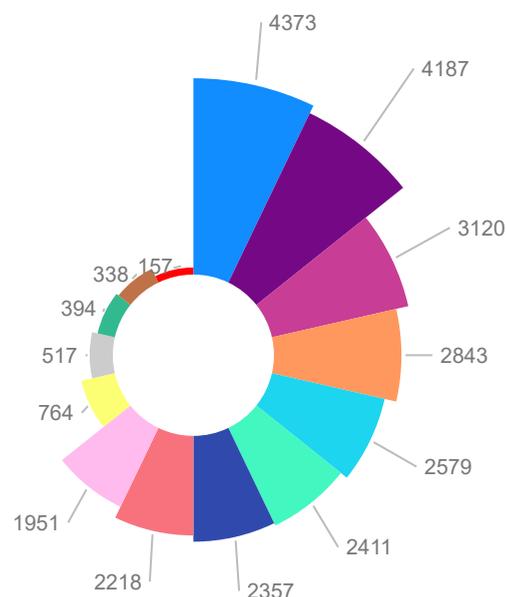


Evolution des effectifs depuis 2016



Effectifs par composante

- DROIT
- PSYCHO
- LESLA
- ASSP
- LANGUES
- TEMPS ET TERR.
- SEG
- ISPEF
- ICOM
- IUT
- DRI: Etudes intégrées
- IETL
- ULL2 (Portails CPGE)
- CIEF



Type de diplôme	2020/21	2021/22
1_Licence	18120	17812
CPGE	803	747
Licence 1	6270	6488
Licence 2	5060	4814
Licence 3	5987	5763
2_DUT/BUT	573	573
DUT / BUT	573	573
3_Licence Professionnelle	624	602
Licence professionnelle	624	602
4_Master	6368	6267
Master 1	3120	3058
Master 2	3248	3209
5_MEEF	488	497
MEEF 1	276	265
MEEF 2	212	232
6_Doctorat/HDR	885	888
Doctorat	872	875
HDR	13	13
7_Autre	1417	1570
Capacité	157	120
DAEU	200	137
Diplôme universitaire	644	696
Études intégrées	296	517
Préparation aux concours et à l'agrégation	120	100
Total	28475	28209

Méthodologie: Les effectifs pris en compte ici sont ceux remontés chaque année au MESRI⁽¹⁾ dans le cadre de l'enquête SISE⁽²⁾. Celle-ci recense les inscriptions à la date du 15 janvier (15 janvier 2022 pour l'année universitaire 2021/2022). Cette date unique permet une comparaison date à date.

Les données sont extraites d'APOGEE⁽³⁾

Les indicateurs sont calculés à partir des inscriptions administratives principales et incluent les étudiant.es des formations conventionnées avec d'autres établissements (ex: Cinéfabrique) et/ou à distance (Ex: Cambodge).

Les effectifs des étudiant.es ayant une inscription parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sont présentés ici séparément des cursus de Licence classiques.

Au 15 janvier 2022, 28 209 étudiant.es étaient inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2. Cela représente une diminution de 0,9% par rapport à l'année universitaire 2020/21. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des effectifs en niveau L2/L3 ainsi qu'en master.

Le nombre d'étudiant.es inscrit.es en Licence 1 (y compris en convention avec d'autres établissements) est lui en légère hausse (+218) avec 6488 inscrits.

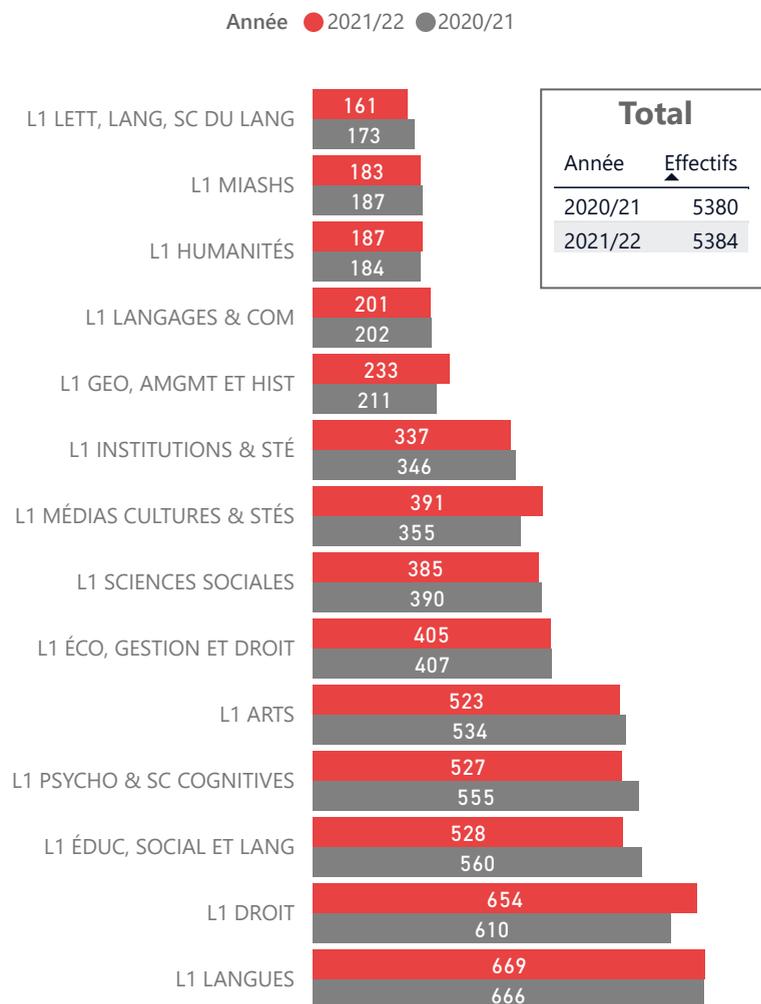
Les études intégrées (étudiant.es en échange entrant non rattaché.es à un diplôme, comme ERASMUS par exemple) connaissent aussi une reprise après la chute observée en 2020/21.

¹MESRI: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

²SISE: Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant

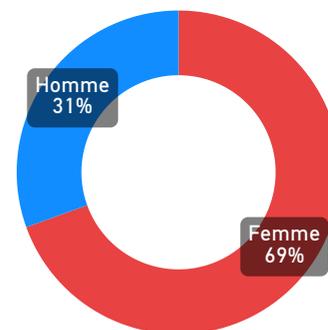
³Apogée (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) est un logiciel des inscriptions et des dossiers des étudiants.

Evolution des effectifs dans les portails de L1*



*Les étudiants inscrits dans les années préparatoires Arabe, Chinoise et Musicologie ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des portails.

Répartition par sexe

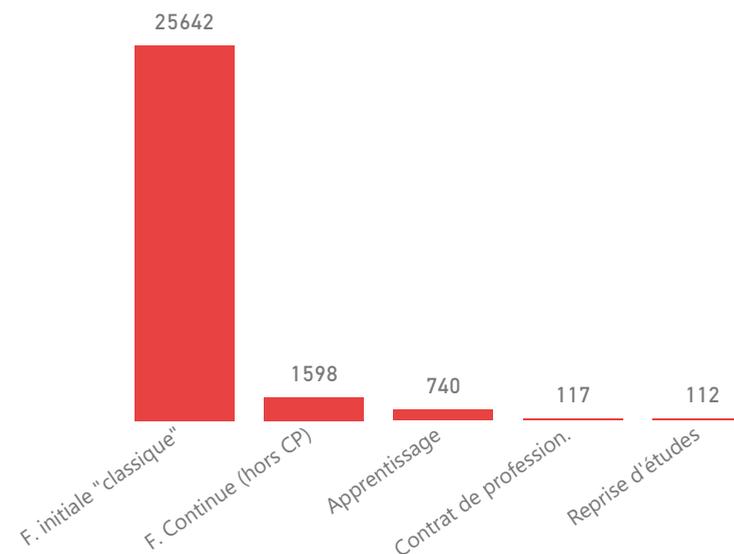


Entre 2020/21 et 2021/22, le nombre d'étudiant.es inscrit.es au 15 janvier dans les portails de L1 est resté stable à l'échelle de l'Université.

A l'échelle des formations, les effectifs des portails Droit (+7%), Médias, Cultures et Sociétés (+10%) et Géographie, Aménagement Histoire (+10%) connaissent les plus fortes augmentations. A l'inverse, les portails Lettres Langues Sciences du Langage (-7%), Education, Socialisation et Langage (-6%) et Psychologie et Sciences Cognitives (-5%) sont ceux ayant les diminutions relatives les plus importantes.

La part des femmes parmi les inscrit.es était de 68% en 2020/21. Elle atteint 69% en 2021/22.

Régime d'inscription



Les étudiant.es en formation initiale (classique et apprentissage) représentent cette année 94% de l'ensemble des inscrits. Ils atteignaient 95% en 2020/21.

Définitions

La **formation initiale** regroupe trois régimes d'inscription:

- Les **Apprentis**
- Les étudiants en **Reprise d'études** sans conventionnement, quelque soit la durée d'interruption de leurs études
- Les étudiants en **formation initiale "classique"**, c'est à dire principalement les étudiants ayant poursuivi des études sans interruption après leur cycle secondaire.

La **formation continue** est liée à un conventionnement entre l'établissement, l'étudiant et éventuellement un autre organisme ou une entreprise. Elle donne lieu à un aménagement, à des droits d'inscriptions particuliers et au statut de stagiaire de la formation continue. Elle est constituée de 2 régimes:

- **Contrat de professionnalisation**
- **Formation continue** (hors contrat de professionnalisation)